

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20240312-20240304-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 12 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 26 février 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 10
Votants : 14
(dont 4 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,
Anne-Claire AUGEREAU, Pierre ABRIAT et
Karine VILLANNEAU

Absents excusés : Pascal LEFEVRE qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Éric CUSEY
Bertrand QUINTARD qui a donné pouvoir à Karine VILLANNEAU

Absents : François GUILLOT, Éric MILLET, Thibault BONNANFANT
et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Affiché le 14 mars 2024

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES (délibération n° 2024-03-04)

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2024 des taxes locales,

Considérant une ressource nette de 1 016 836 €,

Le conseil municipal, par un vote unanime décide de maintenir les taux
d'imposition des taxes directes locales, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 36,40 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67,84 %
- Taxe d'habitation : 22,57 %

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Louis-Marie MERCERON

